



COPAS
Service à la personne
Secteur enfance jeunesse

Animation « Relais Assistantes Maternelles » intercommunal

Mission principale

La fonction de l'animateur de relais à travers une approche de neutralité vise à soutenir conjointement parents et assistantes maternelles et doit contribuer à l'amélioration qualitative de l'accueil de l'enfant à domicile.

Fonctions rattachées :

• Information

- Repérer et renseigner les futures assistantes maternelles
- Informer sur les différents modes de garde, disponibilités des assistantes maternelles sur le territoire
- Conduire des entretiens lors des permanences administratives
- Orienter des parents et assistantes maternelles dans leur recherche d'accueil, leur indique les interlocuteurs : structures d'accueil de jeunes enfants, puéricultrice, médecin, CAF
- Réaliser une médiation entre les interlocuteurs Elle facilite le rapprochement de parties en cas de litiges concernant l'éducation et la sécurité de l'enfant mais aussi concernant le droit du travail comme les absences, congés et salaires
- Organiser de réunions d'information à destinations des assistantes maternelles et des parents
- Actualiser des informations diffusées en lien avec l'accueil à domicile et veille juridique, statut de l'assistante maternelle et mode de garde du jeune enfant. Accompagnement social

• Animation de temps collectifs

- Animer des groupes d'assistantes maternelles afin de lutter contre l'isolement à leur domicile et développer un lien social et professionnel.
- Mettre en place des temps collectifs entre parents, enfants et assistantes maternelles comme des ateliers d'éveil, la rédaction d'un journal de liaison, des groupes de paroles avec la possibilité d'un intervenant extérieur.
- Organiser des temps collectifs comme des manifestations festives en suscitant l'implication des assistantes maternelles comme des parents et valorisant leurs compétences.
- Proposer des animations itinérantes sur le territoire intercommunal

• Contribuer à la professionnalisation des assistantes maternelles

- Concourir à la formation et à l'information des assistantes maternelles.
- Réunir les conditions d'échange, de partage d'expériences et de réflexion sur les pratiques, Stimuler le besoin de formation, et faire appel à des intervenants extérieurs pour enrichir les compétences des assistantes maternelles.



COPAS
Service à la personne
Secteur enfance jeunesse

- **Observatoire des conditions locales d'accueil du jeune enfant**

- Réaliser une veille des conditions locales d'accueil à domicile du jeune enfant
- Développer des études de projets permettant une évaluation des besoins des parents et assistantes maternelles autour de l'enfant en lien à l'accueil à domicile, ce qui contribue au développement économique et social du territoire.
- Appliquer et renouveler le projet RAM intercommunal
- Evaluation du relais et des actions - Rédiger des rapports facilitant la décision des élus

Compétences pré requises

- Mobiliser les synergies pour créer une dynamique de groupe et maintenir un réseau intercommunal entre les assistantes maternelles autour d'un projet
- Capacité à accompagner un groupe d'assistantes maternelles dans leur professionnalisation.
- Connaissances juridiques sur le statut de l'assistante maternelles et la convention collective des assistantes maternelles
- Capacité à repérer les conflits et accompagner leur résolution ou conciliation
- Hiérarchiser les demandes adressées au relais

Diplômes et formation

- Titulaire du diplôme d'éducateur de jeunes enfants, de Conseillère en économie sociale et familiale, de travailleur social, DEFA .

Le cadre de travail :

- Relations fonctionnelles :
 - *assistantes maternelles, Parents, membres de l'équipe service à la personne, élus
- Positionnement hiérarchique :
- *Sous la responsabilité de la direction du service à la personne, DGS et élus.
 - Autonomie dans la préparation et animation en face à face, l'accueil des assistantes maternelles et parents, rédaction d'outil d'information et de gestion.
 - Responsabilité lié à sa fonction d'animateur de relais
 - Lieu : Sur l'ensemble du territoire de la COPAS avec un point central Venarey les Laumes.
 - Temps de travail : 35h. CDD d'un renouvelable.
 - POSTE A POUVOIR AU 22 AOÛT 2011

CV à envoyé au Président de la Communauté de cOmmunes du Pays d'Alésia et de la Seine av J.JAURES 21150 VENAREY LES LAUMES au plus tard au 15 juillet 2011.